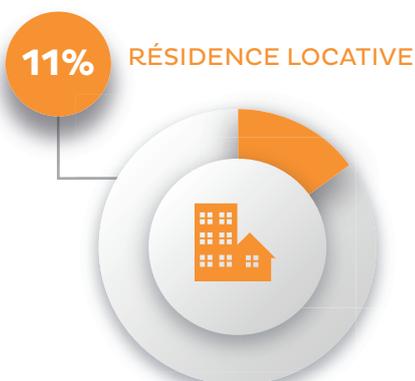
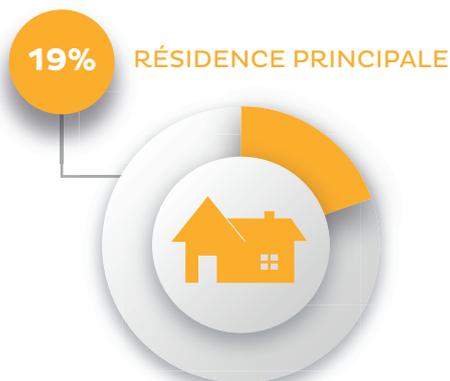
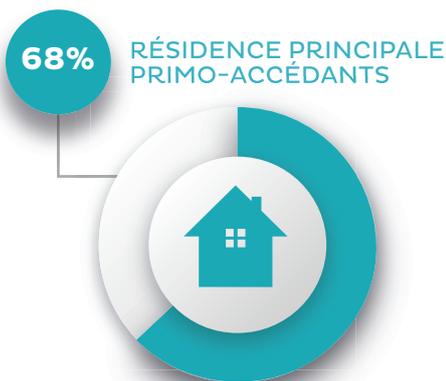


• • • UNE PART DE PRIMO-ACCÉDANTS ÉLEVÉE • • •

En août, avec 68%, la part des primo-accédants dans la clientèle CAFPI reste haute. L'ensemble des emprunteurs a profité des taux bas pour concrétiser leurs projets immobiliers, malgré des conditions d'accès compliquées pour les profils les plus fragiles.

• • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

En août, l'emprunt moyen des primo-accédants a fortement diminué par rapport au mois précédent. En août le montant moyen emprunté était de 209 400 € sur 281 mois pour un effort consenti de 5,46 années de revenus, alors qu'en juillet les primo-accédants empruntaient en moyenne 228 000 € sur 281 mois, pour un effort consenti de 5,59 années de revenus.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe également une forte baisse du montant moyen de l'emprunt à 319 500 € sur 263 mois pour un effort consenti de 6,48 années de revenus en août, contre 373 200 € sur 265 mois en juillet pour un effort consenti de 6,52 années de revenus.

209 400 €

EMPRUNT

319 500 €

5,46 années de revenus

ACQUISITION

6,48 années de revenus

83,8%

ACHAT DANS L'ANCIEN

86,5%

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

228 000 € / 281 MOIS

JUILLET

209 400 € / 281 MOIS

AOÛT



ACCÉDANTS

JUILLET

373 200 € / 265 MOIS

AOÛT

319 500 € / 263 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS DIMINUE AVEC **209 400 €** SUR 281 MOIS.

IL CHUTE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **319 500 €** SUR 263 MOIS.

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

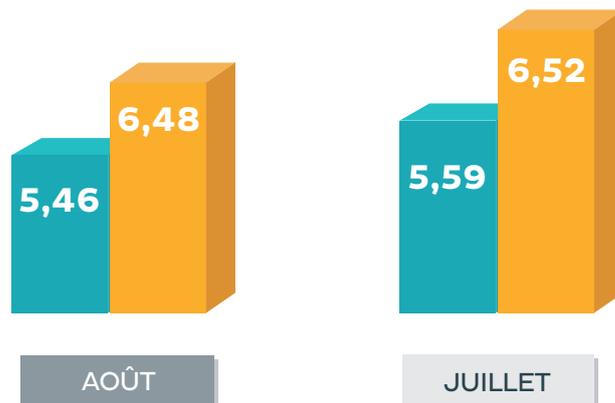
LES CHIFFRES DU MOIS DE AOÛT



Le prix du bien représente **5,46 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,48 années** de revenus.



ACQUISITION DANS L'ANCIEN



PRIMO-ACCÉDANTS

83,3%

JUILLET

83,8%

AOÛT



ACCÉDANTS

JUILLET

89,2%

AOÛT

86,5%

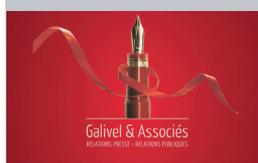
LA PART DE L'ANCIEN SE RENFORCE AVEC **83,8%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

DE MÊME CHEZ LES ACCÉDANTS, AVEC **86,5%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Gaëtan Heu
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS AOÛT 2020

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.